



Siège social : 157 rue de Châtillon - 35200 RENNES
Bureau de la Rochelle : 19 rue Gallilée - 17440 AYTRE

07 45 07 61 23
info@manolys.fr
www.manolys.fr

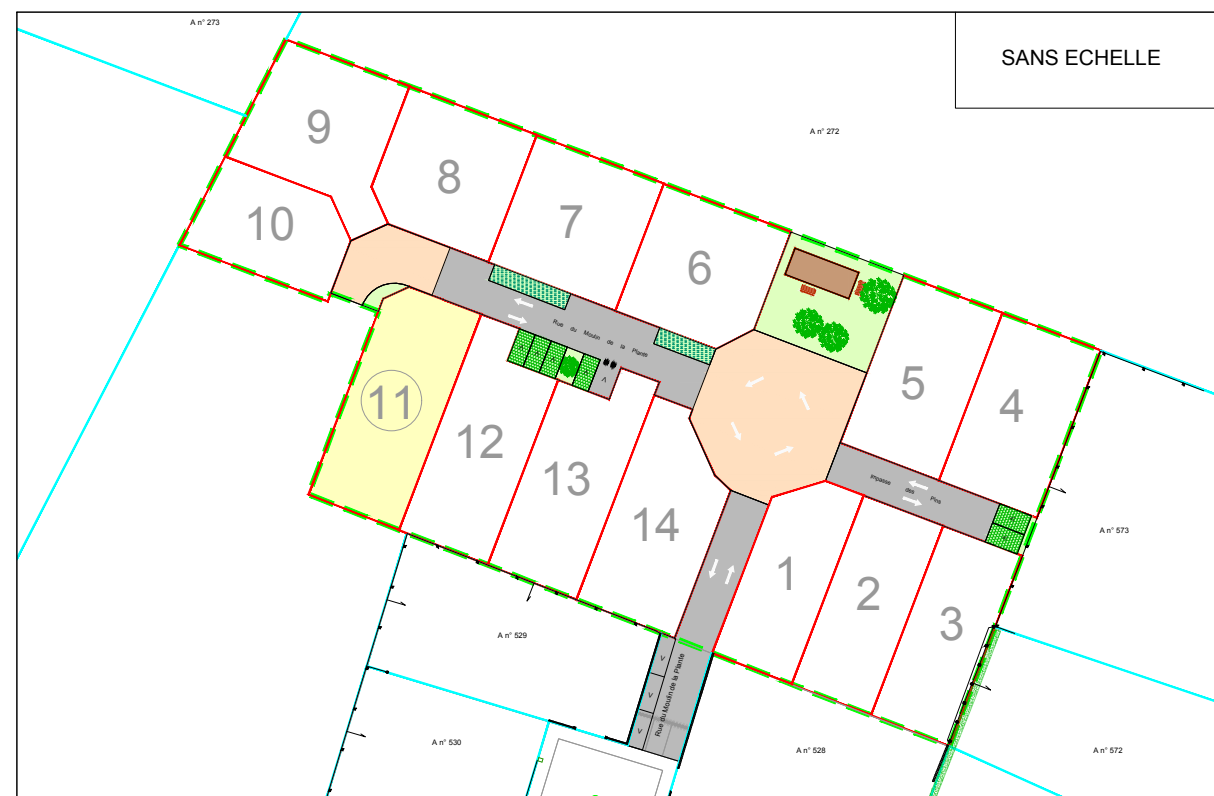
SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Saint-Germain de Marencennes
" Rue du Moulin de la Plante "

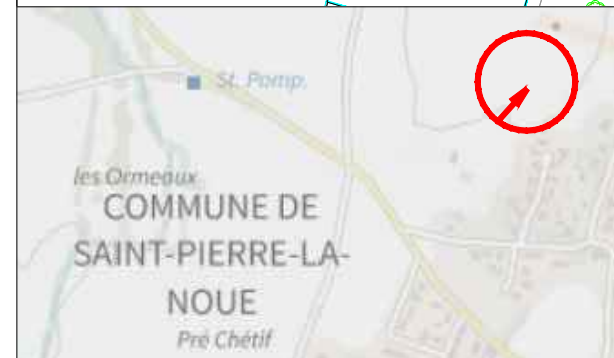
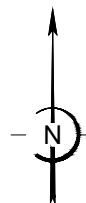
LOTISSEMENT " Le Hameau des Pins "

Maître d'ouvrage : " S.A.R.L. MANOLYS "

PLAN DE SITUATION



SANS ECHELLE



INFORMATIONS SUR LE LOT :

■ Numéro du lot :	11
■ Superficie :	479 m ²
■ Surface plancher maximale :	200 m ²
■ Référence cadastrale :	A n° 681
■ Référence postale :	21, Rue du Moulin de la Plante

Permis d'aménager n° PA 017340 23 A0001 obtenu le 19/07/2023

SIT&A CONSEIL

M. PACAUD Philippe et M. THERRY Damien - Géomètres Experts Associés

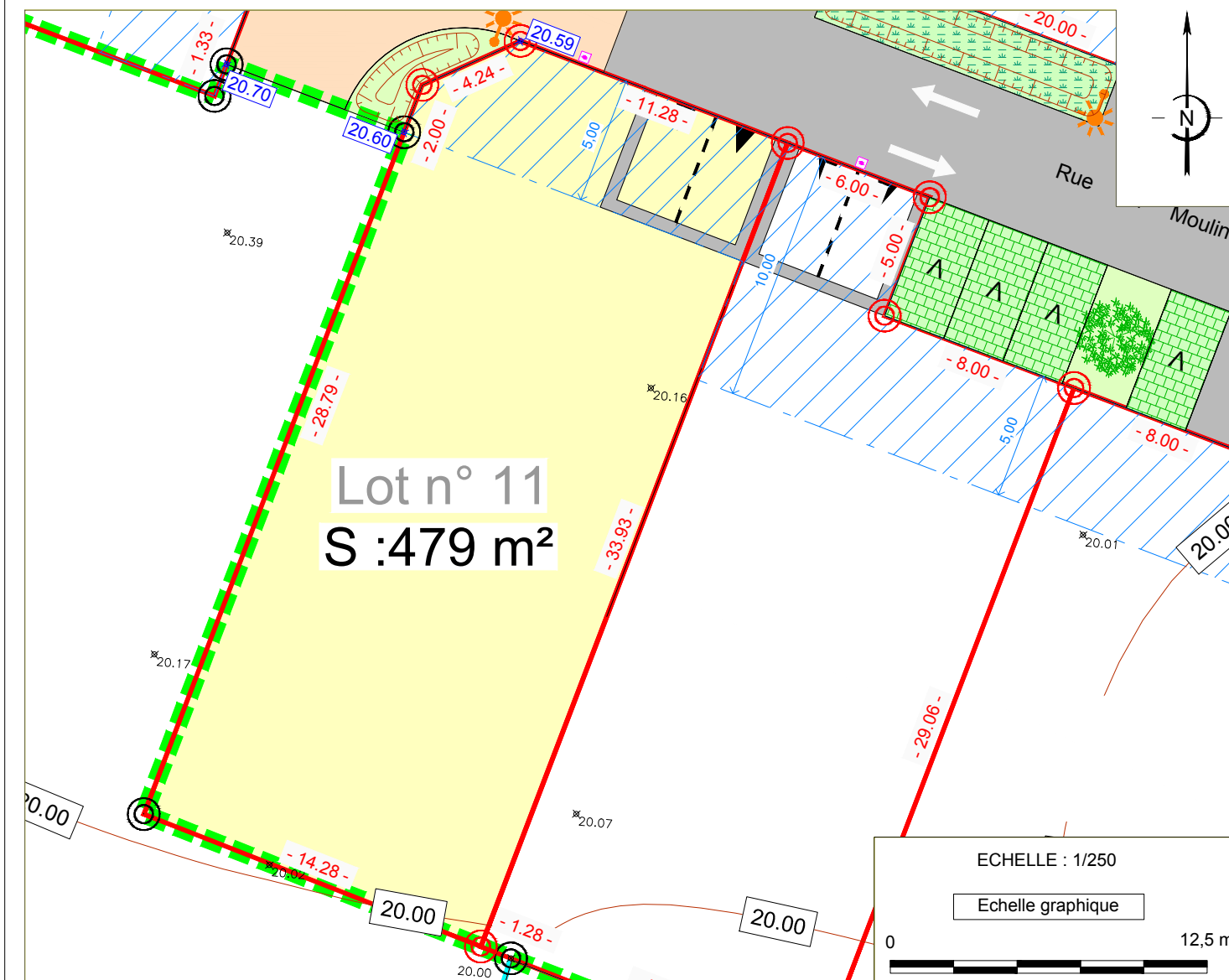
140, Rue de l'Aérodrome - 79000 NIORT
☎ : 05 49 33 09 49

✉ : niort@siteaconseil.fr - www.siteaconseil.fr



PLAN DE VENTE DU LOT N°11

Echelle : 1/250



AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- En fonction de la topographie de certains terrains, et si le PLU l'autorise, il peut être mis en place par les acquéreurs, sur leur parcelle et à leur charge exclusive, un mur de soutènement afin de pouvoir retenir la terre.

LEGENDE

	Limite parcelle		Emplacements provisoires des regards de branchements eaux usées
	Lot xx		Emprise de l'opération
	S = 100 m ²		Revêtement de surface
	-15.00-		Revêtement de surface pouvant être d'une couleur différenciée
	Deux places de stationnement fixes non closes et accès au lot (Largeur : 6 m - Profondeur : 5 m)		Zone engazonnée
	Candélabre (emplacement et nombre de principe)		Pavés engazonnés
	Côte altimétrique voirie projet		Massifs bas mixtes avec arbustes / vivaces graminées / couvre sol (h maxi : 1m)
	Borne nouvelle		Sens de circulation
	Borne existante		Place de stationnement visiteurs
	Courbe de niveau du terrain naturel		Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction avec alignement possible (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)
	Cote altimétrique du niveau terrain naturel		Noue
			Arbre type 1

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 479 m²
SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 200 m²

REFERENCE CADASTRALE
SECTION : A n° 681

RATTACHEMENT
SYSTEME PLANIMETRIQUE : RGF 93 - Zone 5 (CC 46)
SYSTEME ALTIMETRIQUE : NGF - IGN 1969

Dossier : 221021 Fait le : 07 Juillet 2025

Visa - M. PACAUD Philippe, Géomètre-Expert :

